



## Conseil de la Ville

---

### Règlement RV-2007-06-45 modifiant le Règlement de zonage no 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan de zonage**

Le plan de zonage auquel réfère l'article 7 du Règlement de zonage no 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas est modifié par l'agrandissement de la zone H-226 à même une partie de la zone H-227, le tout tel qu'illustré sur le plan joint en annexe « A ».

Adopté le 20 août 2007

(signé) Danielle Roy Marinelli

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

---

Danielle Bilodeau, greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE 25 SEPTEMBRE 2007**